

Commune de

Saint- Gilles

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXE DU RAPPORT
DE PRESENTATION

Inventaire MNIE

(Milieux naturels d'intérêt
écologique)



Révision approuvée par DCM du 06 juin 2006

mai 2006

Présentation d'une fiche-type

Une fiche complète se compose de deux parties (voir fiche légendée ci-après) :

1 - Une partie générale, destinée à un plus large public, comprenant :

- **Typologie** : mots-clefs, éléments forts du paysage végétal ;
- **Caractères généraux** : description et intérêt du site ;
- **Évolutions et menaces** : diagnostic sur l'évolution compte tenu de l'usage actuel ou de l'abandon. Recommandations concernant la gestion ;
- **Cotation générale** : système graphique permettant de visualiser l'intérêt faunistique ou floristique (voir ci-après).

2 - Une partie détaillée destinée aux spécialistes, scientifiques ou naturalistes. Cette partie n'est présente que si le site en vaut la peine.

Elle comporte selon les cas :

- une **annexe botanique** : les particularités en matière de valeur botanique sont présentées : liste des espèces les plus intéressantes, description physiologique de la végétation ;
Indication de la cotation relative à la flore (voir ci-après) ;
- une **annexe avifaunistique** : des remarques relatives aux oiseaux accompagnent la liste des oiseaux décelés et présentés selon leur rareté ;
Indication de la cotation relative à la faune (voir ci-après).

PARC BOISE DU CHATEAU DE CLAYES

5 CL

TYPLOGIE :
boisement

COMMUNE :
CLAYES

Caractères généraux
Propriété composée d'une part, d'un boisement dense non entretenu à l'exception de quelques coupes, et d'autre part, d'une pelouse agrémentée de bosquets et d'arbres d'ornement de belle venue, l'ensemble formant un paysage d'intérêt majeur de la commune et des environs.

Evolution et menaces :
Site classé (loi de 1930) : protection très stricte du parc, château et boisement.
Boisement protégé par classement TC au POS de Clayes.
En absence d'entretien, le boisement ne peut que s'étouffer davantage sous les ronces et la prairie autour du château évoluer en friche.

annexe floristique :
Bois envahi par les ronces, partagé entre le hêtre (*Fagus sylvatica*), le chêne pédonculé (*Quercus pedunculata*), le bouleau (*Betula pubescens*).
Le parc boisé aux alentours du château possède de beaux spécimens de Tilleul (*Tilia platyphyllo*), Chêne (*Quercus pedunculata*), Platane (*Platanus aceroides*), Hêtre pourpre (*Fagus sylvatica* var. *purpurea*), Erable (*Acer pseudo-platanus*), Marronnier (*Aesculus hippocastaneum*), Robinier (*Robinia pseudo-acacia*), Châtaignier (*Castanea sativa*), If (*Taxus baccata*), Séquoia (*Sequoia sempervirens*)...
S'y ajoute du sureau (*Sambucus nigra*), du houx (*Ilex aquifolium*), et dans les lisières *Ficaria ranunculoides* et *Primula acaulis*.
Il s'agit d'un beau parc méritant une attention soutenue dans sa conservation et sa gestion.

Intérêt floristique : 2,1,5,5 = 13

Annexe avifaunistique
Quatre nicheurs possibles intéressants : le Serin cini, le Pic épeichette, la Chouette hulotte, la Bouscarle de Getti et une espèce plus rare : le Lorient. Le Faisan de Colchide est noté dans le secteur.

Intérêt ornithologique : 5, 0, 6, 4 = 15

Cotation : flore
4 3 2 1

Cotation : faune
4 3 2 1

Intérêt pour la flore

Intérêt pour la faune (oiseaux)

N° du site dans le fichier et sur la carte communale

Partie descriptive générale

Surface concernée par le site

Visualisation de la cotation : l'intérêt est proportionnel à la surface ombrée

- 1 - très grand
- 2 - grand
- 3 - moyen
- 4 - limité

Partie scientifique sur la flore et/ou sur la faune

Cotation chiffrée détaillée (voir aussi feuilles suivantes)

1er chiffre : rareté des espèces.

2° chiffre : rareté des associations végétales

3° chiffre : diversité des espèces végétales.

4° chiffre : diversité des associations végétales

5° chiffre : note globale sur 20.

Cotation flore

Cette cotation a été établie pour donner une valeur relative à chaque site par rapport à l'ensemble des sites recensés. Elle comprend quatre critères. Une note est attribuée pour chacun de ces critères.

L'intérêt floristique est représenté par la succession de ces notes, complété par la somme de ces notes.

Par exemple : Intérêt = 4, 1, 3, 5 = 12

Rareté des espèces (1^{ère} note) :

Intérêt lié aux espèces en limite de répartition, à aires disjointes ou rares au plan départemental sinon régional.

- 1- Intérêt limité.
- 2- Un cortège floristique caractéristique, mais pas d'espèces à répartition géographique très limitée.
- 4- Une ou plusieurs espèces rares, assez rares, protégées, ou en limite d'aire de répartition, au plan départemental ou régional, confèrent à ce site un niveau départemental.
- 5- Très intéressant : rareté ou particularité de répartition d'une ou plusieurs espèces d'intérêt national (en particulier, espèces protégées).

Intérêt et diversité des associations végétales (2^{ème} note) :

- 1- Intérêt limité.
- 3- Un ou plusieurs groupements végétaux à répartition limitée, en Ille-et-Vilaine.
- 5- Diversité notoire des groupements ou originalité phytosociologique d'ensemble, de niveau régional ou supérieur.

Diversité floristique (3^{ème} note) :

Intérêt lié au nombre d'espèces présentes. Les espèces rares ou remarquables sont prises en considération en priorité.

- 2- Intérêt limité.
- 3- Diversité moyenne des espèces rares, remarquables ou caractéristiques (espèces banales exclues).
- 5- Grande diversité d'ensemble, ou bien de nombreuses espèces rares, remarquables ou caractéristiques (espèces banales exclues).

Diversité structurale (4^{ème} note) :

Intérêt de la complexité de structure liée à l'imbrication et à la diversité des formations végétales.

- 1- Milieu homogène.
- 3- Quelques formations distinctes.
- 5- Nettement hétérogène (disposition complexe, stratification,...) ou très structuré (gradients, zones concentriques,...).

Visualisation de la valeur floristique (Cotation "flore")

Pour chaque site, on additionne les notes obtenues pour ces quatre critères :
On obtient ainsi un chiffre compris entre 5 et 20 (12 dans l'exemple ci-dessus).

La cotation flore se visualise alors ainsi :

0 à 5	Intérêt floristique limité	Classe 4
6 à 9	Intérêt floristique marqué	Classe 3
10 à 14	Grand intérêt floristique	Classe 2
15 à 20	Intérêt floristique exceptionnel	Classe 1



Abondance-dominance

Le nom des plantes recensées dans l'annexe botanique des fiches est souvent suivi d'un indice (+, 1, 2, 3, 4, 5) : c'est le coefficient d'abondance-dominance (exemple : petite pervenche 4, anémone sylvie 2, chèvrefeuille 1, fougère aigle +).

Ce coefficient, utilisé en phytosociologie, permet de définir l'importance d'une espèce dans un groupement végétal en tenant compte du nombre d'individus (abondance) et de son recouvrement (dominance). Les coefficients utilisés ont la signification suivante :

- + : Individus rares, recouvrement très faible.
- 1 : Individus assez abondants mais recouvrement faible, inférieur à 5 % de la surface étudiée.
- 2 : Individus abondants ou recouvrant de 5 % à 25 % de la surface étudiée.
- 3 : Individus recouvrant de 25 % à 50 % de la surface étudiée.
- 4 : Individus recouvrant de 50 % à 75 % de la surface étudiée.
- 5 : Individus recouvrant plus de 75 % de la surface étudiée.

Cotation avifaune

De la même manière que la flore, une hiérarchisation de l'intérêt avifaunistique des sites a été établie d'après quatre critères de cotation.

L'intérêt avifaunistique est représenté par la succession des notes attribuées pour chacun de ces critères, complétée par la somme des notes.

Par exemple : Intérêt = 3, 5, 6, 3 = 17

La diversité des espèces (1ère note)

C'est le rapport en pourcentage du nombre d'espèces présentes dans le site sur le nombre total d'espèces recensées dans les communes de Rennes Métropole (90 espèces).

Les notes attribuées à la diversité sont fonction du nombre d'espèces présentes dans chaque site.

- 1- Nombre d'espèces dans le site inférieur à 15 % du nombre total d'espèces : faible diversité.
- 2- Entre 16 % et 25 %.
- 3- Entre 26 % et 35 %.
- 4- Entre 36 % et 45 %.
- 5- Plus de 45 % des espèces d'oiseaux de Rennes Métropole sont présents dans le site : forte diversité.

Le nombre d'espèces très rares par site (2ème note)

Ce nombre sera multiplié par le coefficient constant égal à 5.

Le nombre d'espèces rares par site (3^{ème} note)

Même démarche, avec un coefficient égal à 3.

Le nombre d'espèces intéressantes par site (4^{ème} note)

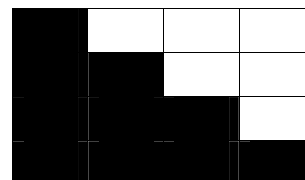
Le coefficient appliqué sera égal à 1.

Visualisation de la valeur avifaunistique (Cotation "faune")

Pour chaque site, on additionne les notes obtenues pour ces quatre critères de l'intérêt avifaunistique (17 dans l'exemple ci-dessus).

La visualisation de la valeur avifaunistique est alors exprimé comme suit :

0 à 19	Intérêt faunistique limité	Classe 4
20 à 29	Intérêt faunistique marqué	Classe 3
30 à 40	Grand intérêt faunistique	Classe 2
> à 40	Intérêt faunistique exceptionnel	Classe 1



Lexique

Acidiphile : désigne une plante qui se développe sur un substrat acide.

Adventice : plante qui pousse sur des terrains cultivés sans y avoir été semée : plante indésirable des cultures ("mauvaise herbe").

Amphiphyte : plante qui est tantôt dans l'eau, tantôt hors de l'eau. Ce sont les plantes en bordure d'étang, de mare ou de rivière.

Anthropique : caractérise l'influence humaine (une flore d'origine anthropique est une flore introduite ou favorisée par l'homme).

Aulnaie : peuplement d'aulnes en zone moyennement humide.

Avifaune ou faune avienne : ensemble des oiseaux.

Basicline : plante préférant les sols basiques (contraire d'acide).

Bétulaie : groupement d'arbres dominé par le bouleau.

Biotope : ensemble des facteurs physiques (sol, eau, climat), des plantes et des animaux caractérisant un milieu donné. Le milieu lui-même.

Bocage : ensemble des haies, talus, fossés et chemins délimitant les parcelles agricoles et formant un maillage plus ou moins dense. Paysage résultant de ce maillage.

Bryale : ordre des Bryales, rassemble les mousses et les sphagnum. Par extension, caractérise par exemple les milieux propres aux mousses (strate bryale ou, lorsqu'il y a des lichens, bryolithénique).

Caduc : se dit du feuillage d'un arbre ou d'un arbuste qui tombe chaque année en hiver.

Calcicole : se dit d'une plante ou d'un groupe de plantes qui se rencontre exclusivement ou préférentiellement sur des sols riches en calcaire et les roches basiques en général.

Cariçaie : prairie humide dominée par des plantes appartenant au genre carex.

Châtaigneraie : boisement où le châtaignier est l'espèce arborescente dominante.

Chênaie : bois ou forêt de chênes principalement.

Cortège floristique : ensemble de plantes adaptées à un milieu spécifique.

Cynégétique : relatif à la chasse.

Écologique (zone d'intérêt) : milieu refuge intéressant à la fois pour la flore et la faune.

Essence : (synonyme d'espèce) Terme utilisé généralement pour désigner les espèces d'arbres forestiers. On parle d'essences feuillues, d'essences résineuses...

Essence exotique : c'est une plante qui ne pousse pas naturellement dans notre pays.

Eutrophisation : processus de dégradation des eaux (déficit d'oxygène, libération de substances nuisibles à la vie aquatique), lié en général à un excès de fertilisants dans les eaux superficielles ou souterraines.

Faune : ensemble de tous les animaux.

Feuillu : terme opposé à résineux ; arbre à feuilles caduques (chêne, hêtre,...).

Flore : ensemble de toutes les plantes.

Fourré : formation végétale arbustive et dense.

Friche : parcelle non gérée, délaissée par l'agriculture.

-fuge : ne tolère pas.

Futaie : les arbres qui composent ce peuplement ont pour origine une graine, à l'opposé du taillis; et sont montés en haut jet produisant ainsi du bois d'œuvre.

Gaulis : stade de développement de la futaie, quand les arbres ont entre 10 et 20 ans.

Héliophile : qui aime la lumière.

Hélophyte : végétal dont les racines se situent dans la vase et dont les tiges et les feuilles sont aériennes et dressées (roseaux par exemple).

Herbacée : plante qui a la consistance souple et tendre de l'herbe.

Hétraie : boisement de hêtres.

Hydraulique : relatif à la circulation et à la distribution de l'eau.

Hydro- : relatif à l'eau.

Hydrologie : qui concerne l'eau de surface (étang, mare, rivière) et l'eau souterraine (nappe phréatique, eau d'infiltration, eau canalisée).

Hydromorphie : caractère qui montre qu'un sol s'est formé ou a évolué dans un milieu inondé périodiquement ou en permanence.

Hydrophile : se dit d'une plante qui pousse dans l'eau.

Hygro- : relatif à l'humidité.

Hygrophile : se dit d'une plante qui pousse dans les milieux humides mais non inondés : plante ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement.

Hypnacée : famille de plantes proches des mousses.

Jonçaie : prairie humide où le jonc est la plante la plus répandue.

Limoneux : se dit d'un sol riche en limons qui sont des particules minérales beaucoup plus fines que le sable, mais plus grosses que l'argile.

Magnocariçaie : cariçaie à grands carex en touradons (*Carex paniculata* le plus souvent, dans Rennes Métropole).

Mégaphorbiaie : ensemble de hautes herbes souvent à larges feuilles se développant sur des sols humides et riches en éléments nutritifs.

Méso- : moyen.

Mésophile : se dit, par exemple, d'une prairie adaptée à des conditions moyennes d'humidité.

Muscinale : relatif aux mousses.

Neutrophile : se dit de végétaux qui croissent sur des sols ni acides ni calcaires, mais intermédiaires, proches de la neutralité.

Nitrophile : se dit d'une plante vivant sur des sols riches en azote (nitrates).

Oligotrophe : concerne un milieu très pauvre en substances nutritives.

Ornithologique : qui concerne les oiseaux.

Palustre : qui vit ou croît dans les marais.

Perchis : stade de développement de la futaie qui fait suite au gaulis. Les arbres ont entre 20 et 60 ans.

Peuplement : plantation d'arbres de haute tige, boisement.

Peupleraie : boisement de peupliers, localisé au bord des eaux et en milieux humides.

Phanérogame : plante se reproduisant par des fleurs et des graines.

-phile : qui aime ; favorisé par.

Phytosociologie : science qui étudie les relations entre les espèces végétales et le milieu.

Pinède : boisement dominé par les pins.

Pionnière : se dit des premières plantes qui colonisent les sols nus.

Régénération par semis (spontané) : développement naturel des graines issues des arbres d'un peuplement afin de permettre son renouvellement.

Résineux : synonyme de conifères : arbres produisant de la résine, à aiguilles généralement persistantes (les pins, sapins, épicéas, thuyas).

Roselière : groupement de plantes où le roseau est très répandu (plusieurs espèces sont appelées roseau).

Saulaie : boisement de milieu humide dominé par les saules.

Sylvatique : qui vit dans les forêts.

Taillis : le taillis est un boisement dont les arbres sont issus de rejets sur souches ou de pousses (drageons) à partir de racines et forment plusieurs troncs. Il est exploité jeune entre 20 et 40 ans.

Thermophile : qui aime la chaleur.

Tourbeux : caractérise un sol constitué essentiellement de tourbe qui est le résultat de l'accumulation par décomposition incomplète des débris de végétaux en milieu gorgé d'eau.

Vernal : relatif au printemps.

Xérophile : se dit d'une plante pouvant s'accommoder de milieux secs.

La Petite Haie

1 STGI

Commune : Saint-Gilles

Typologie

Principale : friche humide

Secondaire : haies bocagères

Surfaces communales :

Flore : 1,4 ha

Caractères généraux

Marécage à grandes herbes (épilobe hirsute, orties, gaillet...) avec couvert dense de saules en bordure.

Zone inondable intéressante comme milieu refuge, près d'une zone urbaine, mais à flore assez banale.

Cotation : Flore

4	3	2	1

Fonctions écologiques particulières :

Milieu refuge pour la faune.

Évolution et menaces :

Maintien de la friche favorable à la diversité végétale, mais entretien périodique souhaitable sous peine de fermeture du milieu.

→ *Annexe botanique*

Intérêt flor. : 2,1,2,1 = 6

Date d'inventaire : 1989

Date de vérification : 1994

Date de mise à jour :



Le Haut Vivier – Le Bas Vivier

2 STGI / 8 PA

Typologie

Principale : prairies humides, bocage

Secondaire : prairies mésophiles, peupleraie, mare

Caractères généraux

Prairies humides et mésophiles, bocage de belles haies de chêne.

Dans plusieurs parcelles, présence d'orchidées (Orchis morio, Dactylorhiza maculata)...Prairies permanentes humides pâturées à conserver.

On a recensé 50 espèces d'oiseaux dont plusieurs sont intéressantes à l'échelle districale (Moineau friquet, Mésange noire, Chouette chevêche, Grèbe castagneux, Rossignol philomèle, Lorient d'Europe).

Fonctions écologiques particulières :

Milieu refuge pour la faune.

Évolution et menaces :

Usage agricole compatible avec la pérennité des richesses existantes, si l'on évite l'intensification au niveau des prairies (drainage, culture) ou l'arasement des haies.

Communes :

Saint-Gilles - Pacé

Surfaces communales :

Flore : 9,8 ha

Oiseaux : 23,3 ha

(Surfaces totales :

Flore totale : 12,4 ha

Oiseaux totale : 28,4 ha)

Cotation : Flore

4	3	2	1

Cotation : Faune

4	3	2	1

→ Annexe botanique

Au niveau du Bas-Vivier, en rive gauche du ruisseau, faisant face au lagunage, une prairie humide relativement pauvre, comporte néanmoins Orchis morio et Orobus tuberosus.

Cas d'une autre prairie plus étendue, dont la composition floristique est la suivante :

Trifolium pratense 2, Anthoxanthum odoratum 2, Chrysanthemum leucanthemum 2, Centaurea nigra 2, Trifolium repens 2, Lathyrus pratensis 2, Lychnis flos-cuculi 1, Ranunculus acris 1, Thrinicia hirta 1, Lotus corniculatus 1, Festuca pratensis 1, Scorzonera humilis 1, Rumex conglomeratus 1, Holcus mollis 1, Quercus pedunculata(j) 1, Luzula campestris +, Vicia tetrasperma +, Bromus mollis +, Carum verticillatum +, Cœnanthe crocata +, Dactylis glomerata +, Trifolium arvense +, Stellaria uliginosa +, Cerastium vulgatum +, Dactylorhiza maculata +.

Intérêt flor. : 4,1,3,3 = 11

Date d'inventaire : 1989

Date de vérification : 1994

Date de mise à jour :



Le Haut Vivier – Le Bas Vivier

2 STGI / 8 PA

D'autres prairies plus vastes, sur la rive gauche également, présentent une flore assez banale, mais à tonalité humide (*Lychnis flos cuculi*, *Ceanothe crocata*, *Ranunculus flammula*, n'y sont pas rares, malgré le resemis de Ray-Grass évident). L'ensemble constitue un complexe de prés et haies champêtres à caractère esthétique et suffisamment riche pour le préserver.

Au niveau du Haut Vivier, mare pourvue de *Potamogeton crispus*, adjacente à un boisement mixte d'ifs, lauriers palmés, et proche d'une petite friche embroussaillée de chêne pédonculé et de ronces. Trois pieds d'*Orchis morio* au voisinage immédiat du site.

→ *Annexe avifaunistique*

À noter ici la nidification possible du Moineau friquet (*Passer montanus*), de la Mésange noire (*Parus ater*), de la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*), de la Chouette chevêche (*Athene noctua*), et du Grèbe castagneux (*Podiceps ruficollis*) et la nidification probable du Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*), du Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*) et du Loriot d'Europe (*Oriolus oriolus*).

Intérêt avif. : 5,10,21,7 = 43

Date d'inventaire : 1989

Date de vérification : 1994

Date de mise à jour :



Le Haut Vivier – Le Bas Vivier

2 STGI / 8 PA

Espèces communes : 34

Accenteur mouchet
 Bergeronnette grise
 Bouvreuil pivoine
 Bruant jaune
 Buse variable
 Chardonneret élégant
 Corneille noire
 Coucou gris
 Étourneau sansonnet
 Faucon crécerelle
 Fauvette à tête noire
 Fauvette des jardins
 Geai des chênes
 Grive draine
 Grive musicienne
 Hypolaïs polyglotte
 Linotte mélodieuse
 Merle noir
 Mésange bleue
 Mésange charbonnière
 Moineau domestique

Pic épeiche
 Pic vert
 Pie bavarde
 Pigeon ramier
 Pinson des arbres
 Pouillot véloce
 Poule d'eau
 Rouge-gorge
 Sittelle torchepot
 Tourterelle turque
 Traquet pâle
 Troglodyte mignon
 Verdier d'Europe

Espèces intéressantes : 7

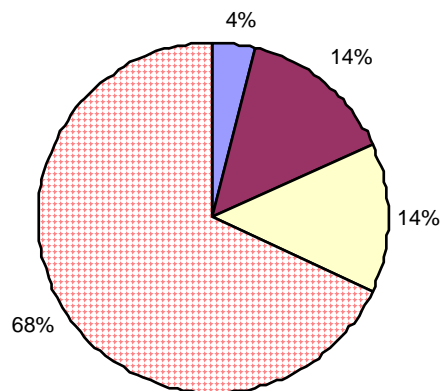
Bouscarle de Cetti
 Chouette effraie
 Chouette hulotte
 Épervier d'Europe
 Mésange huppée
 Pipit farlouse
 Tourterelle des bois

Espèces rares : 7

Bergeronnette printanière
 Chouette chevêche
 Faisan de Colchide
 Grèbe castagneux
 Lorient d'Europe
 Moineau friquet
 Rossignol philomèle

Espèces très rares : 2

Corbeau freux
 Mésange noire



■ très rare	■ rares
■ intéressantes	■ communes

Date d'inventaire : 1989
 Date de vérification : 1994
 Date de mise à jour :

Bois de Cacé Le Grand Domaine

3 STGI

Typologie

Principale : bois, parc boisé

Secondaire : bois de résineux, prairie mésophile

Caractères généraux

Boisement mixte : chênaie en strate de base, à haut développement, avec en interstices des sapins sur strate buissonnante de ronces. Parcelle plantée de jeunes épicéas.

Parc boisé du Grand Domaine (Le Pâtis Guineheu) : grande prairie mésophile complantée de diverses essences feuillues et résineuses.

Intérêt paysager de l'ensemble et intérêt faunistique potentiel.

Commune : Saint-Gilles

Surface communale :

Flore : 31 ha

Cotation : Flore

4	3	2	1

Fonctions écologiques particulières :

Milieu refuge pour la faune.

Évolution et menaces :

Partiellement très entretenu (grande propriété privée) ; le boisement ouest semble géré de manière suffisamment souple pour rester favorable à la flore et à la faune, à l'exception d'une parcelle centrale densément plantée de résineux.

→ *Annexe botanique*

DIARD (1987) note en particulier : *Arrhenatherum bulbosum*, *Arum italicum* et *Arum maculatum*, *Brachypodium sylvaticum*, *Bromus hordeaceus* et *Bromus sterilis*, *Carex panicea*, *C. demissa*, *C. remota*, *C. sylvatica*, *Eythraea centaurium*, *Circaea lutetiana*, *Conopodium majus*, *Convallaria maialis*, *Dactylorhiza maculata*, *Luzula forsteri*, *Melica uniflora*, *Odontites verna*, *Orchis mascula*, *Polygonatum multiflorum*, *Populus tremula*, *Potamogeton crispus*, *Ranunculus sceleratus*, *Sedum telephium*, *Solidago virgaurea* (sans précision sur la répartition).

Intérêt flor. : 4,1,3,5 = 13

Date d'inventaire : 1989

Date de vérification : 1994

Date de mise à jour :

Le Vaurouil

4 STGI

Commune : Saint-Gilles

Typologie

Principale : bois, friche

Secondaire : saulaie, mare, ruisseau

Surface communale :

Flore : 2 ha

Caractères généraux

Bosquet et friche avec pièce d'eau et saulaie riveraine : deux bras du cours d'eau ceignent une mare et une saulaie inondable en rives. La végétation de bordure de la mare est bien caractéristique de zone inondable alluviale à flore souvent nitrophile (faux-roseau, ortie, ro ripa...).

Ruines d'un ancien moulin attenantes, créant une atmosphère spéciale.

Cotation : Flore

4	3	2	1

Fonctions écologiques particulières :

Mare peu profonde et permanente, très favorable aux batraciens (présence de la Grenouille agile notamment).

Évolution et menaces :

Un dégagement partiel des rives de la mare envahies par les saules accroîtrait selon toute probabilité, l'intérêt écologique.

→ *Annexe botanique*

Intérêt flor. : 2,1,3,3 = 9

Date d'inventaire : 1989

Date de vérification : 1994

Date de mise à jour :



Le Chêne - Le Roheu

5 STGI

Commune : Saint-Gilles

Typologie

Principale : prairies humides, bocage

Secondaire : marais, saulaie, friche, étang, vallon

Caractères généraux

Prairies humides et marécageuses, saulaie, bocage de fond de vallée.

Bas-fond très humide, inondé en hiver, à végétation dense de marécage : prairie à hautes herbes, peuplements de prêle des boursiers, cariçaie, prairie acide mésohygrophile à orchidées (*Dactylorhiza maculata*). Saulaie temporairement inondable, bordée des groupements précédents.

Seulement un indice (léger) de nidification du Corbeau freux.

Ensemble très cloisonné, très fermé, d'intérêt écologique indéniable

Surfaces communales :

Flore : 3,5 ha

Oiseaux : 35 ha

Cotation : Flore

4	3	2	1

Cotation : Faune

4	3	2	1

Fonctions écologiques particulières

Milieu refuge pour la faune et la flore.

Évolution et menaces :

L'absence actuelle d'entretien (à l'exception de l'étang) est favorable à la valeur écologique, mais à terme il faudra surveiller l'embroussaillage.

→ *Annexe botanique*

L'ensemble débute à l'ouest par un bas-fond en friche très diversifié avec la composition suivante : *Mentha aquatica* 2, *Galium uliginosum* 1, *Carex vesicaria* 1, *Galium aparine* 1, *Salix atrocinerea* 1, *Iris pseudacorus* 1, *Equisetum limosum* 1, *Oenanthe crocata* 1, *Juncus acutiflorus* 1, *Angelica sylvestris* 1, *Alnus glutinosa* 1, *Cardamine pratensis* +, *Ranunculus repens* +, *Orchis maculata* +, *Rumex conglomeratus* +. La prêle (*Equisetum fluviatile*) constitue sur une part un peuplement important. Les haies de saules tendent à coloniser sur les franges.

Sur la pente au pied du coteau, on note *Lathraea clandestina* et *Polygonatum odoratum*.

Intérêt flor. : 4,1,3,5 = 13

Date d'inventaire : 1989

Date de vérification : 1994

Date de mise à jour :



Le Chêne – Le Roheu

5 STGI

En amont de cette friche, après une saulaie dense, se développe une belle cariçaie à *Carex elata* (50 m²) précédant une prairie diversifiée à orchidées, longée d'une saulaie et d'une équisetaie à *Equisetum limosum*. Composition de la prairie : *Cirsium anglicum* 2, *Equisetum limosum* 2, *Plantago lanceolata* 2, *Mentha aquatica* 2, *Anemone nemorosa* 1, *Agrostis tenuis* 1, *Juncus acutiflorus* 1, *Scorzonera humilis* 1, *Galium uliginosum* 1, *Oenanthe crocata* 1, *Iris pseudacorus* +, *Scrofularia* sp. +, *Iris pseudacorus* +, *Epilobium hirsutum* +, *Orchis maculata* +, *Lathyrus pratensis* +, *Ranunculus repens* +, *Rumex acetosa* +, *Achillea millefolium* +, *Angelica sylvestris* +, *Spirea ulmaria* +, *Cardamine pratensis* +, *Ajuga reptans* +, *Ranunculus flammula* +, *Oenanthe silaifolia* +, *Carex vesicaria* +, *Scabiosa succisa* +, *Stachys arvensis* +.

En amont, d'autres prairies humides plus banales coupées de haies de saules se prolongent jusqu'à l'étang artificiel où l'on observe *Typha angustifolia*, *Typha latifolia*, *Alisma plantago*.

→ *Annexe avifaunistique*

L'observation près du chêne en juin 1989 de 3 corbeaux freux (*Corvus frugilegus*), espèce très rare dans le bassin de Rennes, ne constitue qu'un faible indice de nidification possible.

Intérêt avif. : 3,5,0,1 = 9

Date d'inventaire : 1989

Date de vérification : 2003

Date de mise à jour :



Le Chêne - Le Roheu

5 STGI

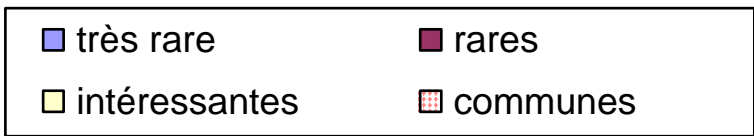
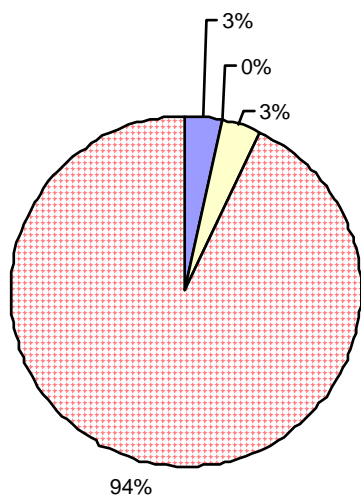
Espèces communes : 27
 Accenteur mouchet
 Bruant jaune
 Buse variable
 Corneille noire
 Coucou gris
 Étourneau sansonnet
 Faucon crécerelle
 Fauvette à tête noire
 Geai des chênes
 Grive musicienne
 Hypolaïs polyglotte
 Linotte mélodieuse
 Merle noir
 Mésange à longue queue

Mésange bleue
 Mésange charbonnière
 Moineau domestique
 Pic épeiche
 Pie bavarde
 Pigeon ramier
 Pinson des arbres
 Pouillot véloce
 Poule d'eau
 Rouge-gorge
 Tourterelle turque
 Troglodyte mignon
 Verdier d'Europe

Espèces intéressantes : 1
 Bouscarle de Cetti

Espèces rares : 0

Espèces très rares : 1
 Corbeau freux



Date d'inventaire : 1989
 Date de vérification : 2003
 Date de mise à jour :



Bois de Cohan

6 STGI

Commune : Saint-Gilles

Typologie

Principale : bois

Secondaire : chemin creux

Surface communale :

Flore : 12 ha

Caractères généraux

Bois pauvre sur terrain neutre ou acide : chênaie-hêtraie, bois de bouleaux (bétulaie), à sous-bois presque toujours très éclairci. En partie ouest, cépée de châtaigniers et de hêtres.

Chemin creux de lisière assez pittoresque. Composition floristique banale de chênaie.

Boisement d'intérêt paysager dans une grande zone ouverte.

Cotation : Flore

4	3	2	1

Fonctions écologiques particulières

Milieu refuge pour la faune et la flore.

Évolution et menaces :

Il manque une pièce d'eau pour donner à ce site un intérêt écologique plus net. Entretien actuel très faible.

→ *Annexe botanique*

Inventaire à réaliser

Intérêt flor. : 1,1,2,1 = 5

Date d'inventaire : 1989

Date de vérification : 2003

Date de mise à jour :